

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/11/2024 - 39483 - 2010 B 01651 - 522 189 356 - A.B.S.V. CONSEILS

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION****M LARI LAURENT**

53 TER RN 96

13112 LA DESTROUSSE

FRANCE

Pour le compte de :**SARL A.B.S.V. CONSEILS**

4 RUE DE LA REPUBLIQUE

13124 PEYPIN

N° d'adhérent : 20132030018383N° SIREN : 522 189 356Période déclarée : 2021Date limite de dépôt : 18/05/2022**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie	3 rue de la republique	
Code postal	13124	Ville PEYPIN
		Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉ PRINCIPALE
COURTIER EN ASSURANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	1 848 Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	--------------------------	----------------------------------

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	SARL	Nom et prénom ou dénomination	2 L GESTION MANAGEMENT
Qualité et profession ou complément de dénomination			COMPTABLE
Numéro, type et nom de voie	66 quartier raton		
Code postal	13390	Ville	AURIOL
N° téléphone	0650717865	Pays	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Bilan simplifié

A - ACTIF

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	229	229
Créances autres (3)	4 672	4 672
Disponibilités	23 802	23 802
TOTAL II	28 703	28 703
TOTAL GENERAL (I + II)	28 703	28 703

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel		-3 600
Report à nouveau		3 650
Résultat de l'exercice		1 848
TOTAL I		1 898

3 - Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés (4)		258
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	25 814	26 547
TOTAL III		26 805
TOTAL GENERAL (I + II + III)		28 703



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	28 461
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			28 461
Variation de stock (<i>matières premières et approvisionnements</i>)			25 938
Impôts, taxes et versements assimilés			349
dont TP/CFE, CVAE			
Total des charges d'exploitation (II)			26 287
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			2 174
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (<i>art. 217 octies</i>)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (<i>art. 39 quinquies D</i>)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		326
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			1 848

B - RÉSULTAT FISCAL

	1 848
Réintégrations de l'exercice	
Impôts et taxes non déductibles	326
	2 174
	2 174

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	28 461
TOTAL 1	28 461
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	22 621
TOTAL 3	22 621
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	5 840



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	36
---	---	--	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME			
	Nom et prénom	CAPET SANDRINE	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	23/06/1968	Pays de naissance	PARIS	
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance	PARIS	
	Numéro, type et nom de voie	316 AVENUE PASTEUR			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		
	Code postal	33200	Ville	BORDEAUX	
	Pays				
2	Titre	M			
	Nom et prénom	DENIAUD JEROME	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	19/06/1974	Pays de naissance	MARSEILLE	
	Code postal de naissance	13	Commune de naissance	MARSEILLE	
	Numéro, type et nom de voie	595 CHEMIN DES SOLLANS			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		
	Code postal	13400	Ville	AUBAGNE	
	Pays				
3	Titre	M			
	Nom et prénom	DENIAUD JULIEN	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	18/05/1975	Pays de naissance		
	Code postal de naissance	13000	Commune de naissance	MARSEILLE	
	Numéro, type et nom de voie	4 RUE DE LA REPUBLIQUE			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		

Code postal 13124

Ville PEYPIN

Pays

4	Titre	M		
	Nom et prénom	DENIAUD DANIEL	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	9	Pourcentage de détention	25,00%
	Date de naissance	05/08/1947	Pays de naissance	
	Code postal de naissance	94000	Commune de naissance	BRY SUR MARNE
	Numéro, type et nom de voie	4 RUE DE LA REPUBLIQUE		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	13124	Ville	PEYPIN
	Pays			

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 4 rue de la République
13124 PEYPIN
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le trente juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame CAPET Sandrine, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Daniel, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Jérôme, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Julien, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur DENIAUD Daniel préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021** ; le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;

CS DD DJ DJ

- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021**, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos **31/12/2021** lesquels font apparaître un résultat de l'exercice de **1 848 euros**

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CS DD AS DS

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 848 euros** de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	1 848 euros
------------------------	--------------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau	1 848 euros
A la Réserve légale	0.00 euros
Distribution	0,00 euros
Solde au report à nouveau	0.00 euros

Totaux	1 848 euros	1 848 euros
---------------	--------------------	--------------------

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

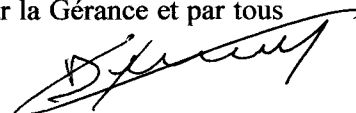
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.



CS DD DT DJ